

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE CHAR A VOILE**
Représentée par son président, Monsieur Christophe ROGER
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2015** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **20 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive (20 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 159 650 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

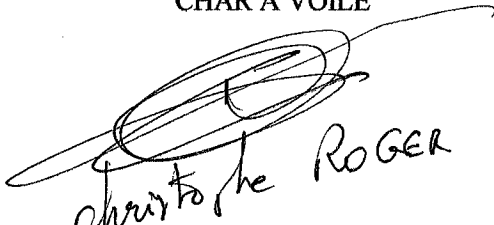
Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le 27 NOV. 2015

LE PRESIDENT DE LA
FEDERATION FRANÇAISE DE
CHAR A VOILE

P/ LE DIRECTEUR DES SPORTS
Pour le directeur des sports
L'adjoite au directeur des sports,
Chef de service
Claudie SAGNAC


Christophe ROGER

WISE LE 25/11/2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.012664.99

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Structurer la pratique du Char à Voile	67 250 €	53 800 €	50 000 €	17 250 €
Action 1	67 250 €	53 800 €	50 000 €	17 250 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	17 750 €	14 200 €	14 000 €	3 750 €
Structuration fédérale	49 500 €	39 600 €	36 000 €	13 500 €
Labéliser des structures en sport santé, qui accueillent notamment des publics sédentaires et/ou spécifiques	33 000 €	27 400 €	27 400 €	5 600 €
Action 1	33 000 €	27 400 €	27 400 €	5 600 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	27 500 €	23 000 €	23 000 €	4 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	5 500 €	4 400 €	4 400 €	1 100 €
Favoriser la pratique des jeunes scolaires	42 000 €	34 600 €	34 600 €	7 400 €
Action 1	42 000 €	34 600 €	34 600 €	7 400 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	42 000 €	34 600 €	34 600 €	7 400 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	0 €	0 €	0 €	0 €
Renforcer le label et le réseau des centres de Char à Voile, créer des outils d'amélioration constante	6 250 €	6 000 €	5 000 €	1 250 €
Action 1	6 250 €	6 000 €	5 000 €	1 250 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	6 250 €	6 000 €	5 000 €	1 250 €
Inclure à l'emploi et favoriser la pérennisation	0 €	0 €	0 €	0 €
Action 4	0 €	0 €	0 €	0 €
Professionnalisation de l'activité	0 €	0 €	0 €	0 €
Finaliser la filière professionnelle	10 800 €	8 640 €	8 000 €	2 800 €
Action 4	10 800 €	8 640 €	8 000 €	2 800 €
Professionnalisation de l'activité	0 €	0 €	0 €	0 €
Formations fédérales	10 800 €	8 640 €	8 000 €	2 800 €
Former nos jeunes dirigeants et nos bénévoles	20 850 €	16 680 €	8 000 €	12 850 €
Action 4	20 850 €	16 680 €	8 000 €	12 850 €
Formations fédérales	20 850 €	16 680 €	8 000 €	12 850 €
Maintenir le rang de la France	0 €	0 €	0 €	0 €
Action 2	0 €	0 €	0 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	0 €	0 €	0 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	0 €	0 €	0 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	0 €	0 €	0 €	0 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	0 €	0 €	0 €	0 €
Préserver la santé des pratiquants	16 184 €	3 650 €	3 650 €	12 534 €
Action 3	16 184 €	3 650 €	3 650 €	12 534 €
Prévention dopage	10 404 €	2 350 €	2 350 €	8 054 €
Accompagnement sanitaire préventif	5 780 €	1 300 €	1 300 €	4 480 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	34 750 €	24 750 €	3 000 €	31 750 €
Action 1	34 750 €	24 750 €	3 000 €	31 750 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	6 250 €	6 250 €	3 000 €	3 250 €
Programmes d'échanges internationaux	28 500 €	18 500 €	0 €	28 500 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	207 000 €	150 000 €	20 000 €	187 000 €
Action 1	207 000 €	150 000 €	20 000 €	187 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	207 000 €	150 000 €	20 000 €	187 000 €
TOTAL	438 084 €	325 520 €	159 650 €	278 434 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

- €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

159 650 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (Indemnité des CTS)

- €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

159 650 €

FF Char à Voile / Direction des sports / DSA1 / DSMF

Année 2015

COORDONNÉES BANCAIRES**À remettre à tout organisme demandant vos coordonnées bancaires****▶ TITULAIRE DU COMPTE FED. FRANÇAISE DE CHAR A VOILE****▶ DOMICILIATION AGENCE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
AGENCE PARIS XV (03530)
164 RUE DE JAVEL
75015 PARIS
TÉL : 01 53 78 57 00**▶ IDENTIFICATION INTERNATIONALE**
BIC SOGEFRPP
IBAN FR76 3000 3034 9000 0505 2161 850**▶ RELEVÉ IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)**

Banque	Agence	Numéro de compte	Clé
30003	03490	00050521618	50

 **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**Société Générale
S.A. au capital de 970 099 988,75 Eur552 120 222 RCS Paris
Siège Social
29, bd Haussmann 75009 Paris

0010131F201003801901



07/07 0000 0038 1040

VISA